



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES
AUTORITES COMMUNALES ET DE L'ASSERMENTATION DES
MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE
2026-2031**

du 27 mai 2026

Ordre du jour

Première partie

Séance présidée par Madame Chantal Turin, Préfet du district de Nyon

1. Appel et assermentation des membres du Conseil communal
2. Assermentation des Membre de la Municipalité
3. Assermentation du Syndic
4. Élection du Président du Conseil communal
5. Élection du Secrétaire du Conseil communal

Ces élections sont régies par la Loi sur les communes du 18 février 1956 (LC ; 175.11).

Deuxième partie

Séance présidée par le nouveau Président élu

6. Élection du Vice-président
7. Élection des Scrutateurs
8. Élection des Scrutateurs suppléants
9. Élection des commissions permanentes du Conseil communal pour la législature 2026-2031
 - Commission des finances
 - Commission d'urbanisme et des bâtiments
 - Commission de gestion
10. Désignation des représentants du Conseil communal aux associations intercommunales
 - APEJ
 - SITSE
 - ORPC Nyon
 - Région de Nyon

Fonctionne comme secrétaire provisoire : Madame Eléonore Grosclaude
Fonctionne comme scrutatrice provisoire : Madame Pascale Jee
Fonctionne comme scrutatrice provisoire : Monsieur Patrick Scheffre.

Première partie

1. Appel et assermentation des membres du Conseil communal

Membres présents	30
Membres excusés	4
Membres absents	1

Madame Laurence François, Messieurs Maxime Bignolas, Laurent Teissier excusés, ainsi que Monsieur François Raval absent seront assermentés lors de la première séance du Conseil communal.

Le quorum se monte à 18, **le Conseil communal est valablement constitué et peut délibérer.**

La majorité absolue pour les votes se monte à 16.

Madame le Préfet procède à l'assermentation des membres du Conseil communal (liste en annexe).

2. Assermentation des membres de la Municipalité

Mesdames	Rita Alma Keri Anderson Sparks
Messieurs	Roberto Dotta Diego Vergani Moreno Volpi

3. Assermentation du Syndic

Monsieur Roberto Dotta

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC ; 175.11).

4. Élection du Président du Conseil communal

Monsieur Renato Di Gisi est élu au 1^{er} tour Président du Conseil communal du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027

5. Élection du Secrétaire du Conseil communal

Madame Eléonore Grosclaude est élue au 1^{er} tour Secrétaire du Conseil communal pour la durée de la législature.

Il est constaté qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé entre le Président du Conseil et la Secrétaire (en vertu de l'article 12 chiffre 2 de la LC).

Le procès-verbal est lu et approuvé (en annexe copie du procès-verbal).

Avant de clôturer la première partie de la séance, Madame le Préfet Chantal Turin tient à apporter les félicitations du Conseil d'État, de Monsieur le Préfet Olivier Fargeon et d'elle-même. Elle remercie également les membres des Autorités communales de mettre ainsi leur temps et leurs compétences au service de la communauté dans le pouvoir délibérant ou exécutif de la commune.

Elle s'adresse à la Municipalité élue, pour rappeler la promesse que chaque membre a fait de remplir les tâches avec honnêteté, discernement et en toute probité.

Aux membres du Conseil communal, elle rappelle l'importance de leur rôle au sein de la commune en tant que représentants de la population. Elle souligne aussi la responsabilité donnée aux Conseillers délégués aux associations intercommunales, ceux-ci devant représenter les intérêts de leur commune au sein du District de Nyon.

Madame le Préfet remet la présidence à Monsieur Renato Di Gisi qui poursuit la séance selon l'ordre du jour, tout en la remerciant.

6. Élection du Vice-président

Monsieur Sandro Medina est élu à l'unanimité Vice-président du Conseil communal du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

7. Élection des Scrutateurs

Sont nommées Scrutateurs(trices) :

- Madame Pascale Jee
- Monsieur Patrick Harb.

8. Élection des Scrutateurs suppléants

Sont nommés Scrutateurs(trices) suppléant(e)s :

- Monsieur Fulvio Maccarone

Un 2^{ème} suppléant est à élire à la prochaine séance.

9. Élection des commissions permanentes du Conseil communal pour la législature 2026-2031

Commission des finances :

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Marc Demierre
- Monsieur Armando Gasser
- Monsieur Thierry Lachavanne
- Monsieur Fulvio Maccarone
- Monsieur Wilhelm Pickenhagen

Commission de l'urbanisme et des bâtiments :

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Céline Corrales
- Monsieur Claudio De Salvo
- Monsieur Patrick Harb
- Monsieur José Lopes
- Monsieur Patrick Scheffre

Commission de gestion :

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Frédéric Droz
- Monsieur Jean-Yves Gautheron
- Monsieur Claude-Alain Gobet
- Monsieur Antoine Hirschy
- Monsieur Terry Mautone

10. Désignation des représentants du Conseil communal aux associations intercommunales

APEJ (Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte) :

Titulaires :

- Madame Francesca Losapio
- Monsieur Patrick Scheffre

Suppléants :

- Madame Eléonore Grosclaude
- Madame Julie Lieze

La date de l'assermentation est prévue le 23 juin à 18h

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et environ) :

Titulaires :

- Madame Anna Patient
- Monsieur Wilhelm Pickenhagen

Suppléants :

- Monsieur Marc Demierre
- Monsieur Armando Gasser

La date de l'assermentation est prévue le 17 juin à 18h

ORPC (Protection civile de Nyon) :

Titulaires :

- Madame Eléonore Grosclaude

Suppléants :

- Monsieur Patrick Harb

La date de l'assermentation est prévue le 23 juin à 20h

Région de Nyon :

Titulaires :

- Monsieur Patrick Harb.

Suppléants :

- Monsieur Fulvio Maccarone

La date de l'assermentation est prévue le 24 juin à 19h

Les prochaines séances du Conseil communal auront lieu les 5 octobre et 14 décembre 2026 à 20h00.

Le Président lève la séance 19h10.

Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Le Président  La Secrétaire 
Renato Di Girolamo  Eléonore Grosclaude

Annexe : mentionnée

